

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS463

présenté par

Mme Dogor-Such et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa unique, après la première occurrence du mot :

« domicile »,

supprimer le sigle :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.